



NAFTA Technical Working Group on Pesticides  
Grupo de Trabajo Técnico del TLC sobre Plaguicidas  
Groupe de travail technique de l'ALENA sur les pesticides

**ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE NORD-AMÉRICAIN**  
**GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE SUR LES PESTICIDES**  
**L'INITIATIVE NORD-AMÉRICAINNE :**  
**LES CINQ PROCHAINES ANNÉES**

**Le 5 novembre 2003**

## **L'initiative nord-américaine : les cinq prochaines années**

L'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) a marqué l'arrivée d'un nouveau type de coopération entre les gouvernements du Canada, du Mexique et des États-Unis. L'ALENA a fait ressortir l'importance d'encourager l'échange et la coopération entre les gouvernements et a établi divers mécanismes de collaboration dans des domaines primordiaux. En 1997, le Groupe de travail technique sur les pesticides (GTT) de l'ALENA<sup>1</sup> a été créé, en vertu des dispositions de l'ALENA sur les mesures sanitaires et phytosanitaires, pour examiner l'ensemble des questions liées aux pesticides dans le contexte de la libéralisation du commerce. Le GTT vise essentiellement à faciliter l'établissement de réglementations et d'échanges rentables en matière de pesticides entre les trois pays au moyen de l'harmonisation des pratiques et du partage du travail et à promouvoir les objectifs de l'ALENA par rapport à l'environnement, à l'écologie et à la santé humaine<sup>2</sup>.

En 1998, les gouvernements de l'Amérique du Nord ont énoncé officiellement leur vision d'un cadre réglementaire pour les pesticides conforme aux buts et à l'esprit de l'ALENA. Par cette vision, présentée dans un document intitulé *Initiative nord-américaine*, le Canada, le Mexique et les États-Unis s'engageaient à poursuivre deux buts au cours d'une période de cinq ans : 1) d'ici 2002, faire en sorte que le partage du travail soit le mode de fonctionnement qui domine, et 2) créer un marché des pesticides à l'échelle de l'Amérique du Nord tout en conservant les niveaux élevés de protection de la santé publique et de l'environnement qui ont cours actuellement et en soutenant les principes de la lutte antiparasitaire durable.

La poursuite de ces buts a permis d'éliminer certains obstacles au commerce, d'améliorer les relations de travail entre les gouvernements et d'assurer un approvisionnement alimentaire sûr en Amérique du Nord. Dans le cadre de l'ALENA, les gouvernements des pays d'Amérique du Nord ont harmonisé les exigences en matière de données, mis des ressources en commun afin de garantir l'accessibilité des outils de lutte antiparasitaire pour les cultures à usage limité, facilité l'accès à des pesticides à risque réduit, mis au point des programmes de lutte intégrée qui permettent de réduire l'utilisation de pesticides traditionnels, fixé des normes de sécurité relatives à la santé humaine et à l'environnement qui vont au-delà des frontières et étendu les programmes de sécurité des pesticides au secteur agricole. Ces projets et de nombreux autres ont commencé à donner forme au

---

<sup>1</sup> Mandat du GTT de l'ALENA, 4 juin 1997

<sup>2</sup> ALENA, chapitre 7, section B : « ...à la protection de la santé et de la vie des personnes et des animaux ou à la préservation des végétaux, sur son territoire, y compris une mesure plus rigoureuse qu'une norme, directive ou recommandation internationale ».

marché nord-américain des pesticides. On trouvera dans le Rapport d'activité une description plus complète des réalisations du GTT<sup>3</sup>.

Le Canada, le Mexique et les États-Unis ont réexaminé les buts énoncés dans le document *Initiative nord-américaine* à la lumière des réalisations des cinq dernières années ainsi que des priorités et des ressources actuelles. Les trois gouvernements estiment que ces buts initiaux conservent toute leur actualité et sont essentiels au respect du mandat de l'ALENA. Soucieux d'aller plus loin dans la poursuite de ces buts, nous présentons également notre vision du marché nord-américain en tant que modèle international. Ce document énonce les buts, la vision et les objectifs que partagent les partenaires de l'ALENA pour les cinq années à venir, sous l'égide du GTT. Il fait aussi état des activités que le GTT doit conserver et des nouvelles initiatives qu'il doit lancer pour intensifier le partage du travail, faciliter le commerce tout en protégeant la santé humaine et l'environnement et favoriser une utilisation saine et durable des pesticides en Amérique du Nord. Les projets particuliers qui contribueront à la réalisation des buts énoncés dans la nouvelle stratégie quinquennale figurent dans un document connexe présentant le plan de travail du GTT de l'ALENA.

### **But 1 : Faire en sorte que le partage du travail soit le mode de fonctionnement qui domine**

Plus qu'un simple processus, le partage du travail désigne une culture de collaboration et d'ouverture parmi les gouvernements et les intervenants résolus à trouver des façons de réduire le fardeau de la réglementation. Au cours des cinq dernières années, des responsables de la réglementation du Canada, du Mexique et des États-Unis ont rencontré, en assemblée publique, des producteurs, des scientifiques, des représentants de l'industrie, des chercheurs et d'autres intervenants afin d'établir des priorités, de coordonner des projets de travail et de mieux comprendre les préoccupations de chacun. À la suite de ces efforts, les gouvernements des pays d'Amérique du Nord ont mis au point des processus de partage des ressources au moment de l'examen des pesticides, de la rationalisation des procédures d'homologation et de l'élimination des exigences réglementaires dupliquées aux frontières. Poussés par la perspective de plus en plus présente du libre-échange des produits alimentaires en Amérique du Nord et le souci d'assurer un degré élevé de protection de la santé et de l'environnement, les titulaires d'homologation et d'autres intervenants ont soutenu les efforts des gouvernements en définissant ensemble les priorités des homologations, les limites maximales de résidus (LMR ou seuils de tolérance) et d'autres questions.

Cette coopération permet non seulement d'améliorer les relations de travail entre le Canada, le Mexique et les États-Unis, mais aussi de faciliter la libre circulation des pesticides et des produits agricoles aux frontières en coordonnant les efforts pour prendre des décisions rapides sur les

---

<sup>3</sup> Rapport d'activité de l'Initiative nord-américaine, septembre 2001

pesticides et réduire au minimum les obstacles au commerce tout en assurant une gestion éclairée et durable des pesticides anciens et nouveaux.

Bien qu'ils en soient encore à peaufiner le processus de partage du travail, les gouvernements des pays d'Amérique du Nord ont tiré grand profit de la collaboration régulière qu'ils ont établie en vue de s'assurer que les pesticides ne présentent pas de risques inacceptables pour la santé humaine et l'environnement. Le Canada, le Mexique et les États-Unis sont résolus à entretenir des relations de travail fructueuses et empreintes de collaboration, et ils chercheront encore des moyens de mieux coordonner l'examen des pesticides et de partager les responsabilités de la réglementation. Convaincu que le partage du travail est le meilleur mode de fonctionnement, le GTT continuera d'en faire l'un de ses buts primordiaux.

## **But 2 : Créer un marché des pesticides à l'échelle de l'Amérique du Nord**

En tant que mécanisme permettant de faciliter les échanges commerciaux entre le Canada, le Mexique et les États-Unis, l'ALENA a ouvert la voie à un marché nord-américain des pesticides. Au cours des cinq dernières années, le GTT a éliminé certains obstacles au commerce, a accru l'accès aux marchés de pesticides et a cerné des façons d'harmoniser les processus réglementaires afin d'éviter de futurs problèmes commerciaux. Comme le prévoit son mandat, le GTT a également fait siens les objectifs du chapitre 7, section B, de l'ALENA, qui incluent notamment la protection de la vie et de la santé des personnes et des animaux et la préservation des végétaux en Amérique du Nord. Le GTT veut établir une structure harmonisée qui permettra de maintenir des normes de sécurité élevées et d'assurer un cadre réglementaire uniforme entre les pays.

L'industrie doit également conserver une approche nord-américaine à l'égard de la planification stratégique relative à la formulation des produits, à la production des données et aux demandes d'homologation. Les producteurs doivent continuer à signaler des incohérences dans le processus d'homologation et à inciter l'industrie des pesticides à coordonner ses présentations de données dans les trois pays signataires de l'ALENA. Les producteurs conservent aussi un rôle important dans la définition des priorités en ce qui concerne l'harmonisation des LMR/seuils de tolérance et la production des données, en particulier pour les produits à usage limité.

S'appuyant sur le travail accompli au cours des cinq dernières années, le GTT s'efforcera encore de faire du marché nord-américain des pesticides une réalité, de concert avec l'industrie, les producteurs et d'autres intervenants.

***Pour s'y rendre : les cinq prochaines années (2003 - 2008)***

**VISION**

Le Canada, les États-Unis et le Mexique travaillent à faire de l'Amérique du Nord un modèle international pour ce qui est de l'adoption d'approches communes à l'égard de la réglementation des pesticides et du libre-échange des pesticides et des aliments. Atteindre ce niveau de rendement tout en protégeant la santé humaine et la salubrité de l'environnement permettra de fixer une norme internationale et de stimuler le commerce des produits nord-américains dans le monde.

Il revient notamment aux gouvernements, aux fabricants de pesticides, aux distributeurs, aux entrepreneurs de traitements antiparasitaires, aux producteurs, aux travailleurs, aux groupes de défense de l'intérêt public et à l'ensemble de la population de s'assurer que les pesticides ne présentent pas de risques inacceptables pour la santé humaine et l'environnement. Le GTT envisage d'adopter une approche globale à l'égard de la gestion des pesticides afin de créer cette norme élevée d'excellence.

**OBJECTIFS PRINCIPAUX**

Pour que cette vision devienne réalité, le GTT poursuivra les trois objectifs suivants au cours des cinq prochaines années :

- collaboration totale des gouvernements des pays nord-américains;
- égalité d'accès aux marchés et aux outils de lutte antiparasitaire, notamment aux solutions de remplacement à risque réduit;
- participation solide des intervenants.

**Objectif 1 : Collaboration nord-américaine totale**

Le point de mire du GTT est l'ensemble du continent nord-américain. Pourtant bon nombre de ses projets antérieurs ont été le fait du Canada et des États-Unis en raison du travail bilatéral qui a précédé l'ALENA. Le GTT s'attachera prioritairement à lancer des initiatives qui feront davantage appel à la participation du Mexique afin d'intensifier la collaboration trilatérale. Cette participation aura de grands avantages pour le Mexique, lui permettant de renforcer son pouvoir de réglementation et de gestion des pesticides, et pour l'ensemble des partenaires de l'ALENA, dont les efforts seront plus harmonisés. Le Conseil exécutif du GTT collaborera aussi avec d'autres organisations ou agences du Mexique et d'ailleurs à donner suite aux priorités définies par le Mexique.

## **Objectif 2 : Égalité d'accès**

L'égalité d'accès aux outils de lutte antiparasitaire, notamment aux solutions de remplacement à risque réduit, est essentiel à la promotion des échanges commerciaux, à l'amélioration des programmes de lutte antiparasitaire et au soutien des initiatives agricoles durables. Le GTT continuera à chercher des façons d'harmoniser les exigences en matière de données, de diminuer la duplication des efforts et de réduire au minimum les obstacles au commerce découlant de différences dans les exigences réglementaires. Fait important à noter, le GTT s'assurera que la promotion des échanges commerciaux passe par la protection de la santé humaine et de l'environnement partout en Amérique du Nord.

## **Objectif 3 : Participation solide des intervenants**

Qu'ils soient producteurs ou citoyens, propriétaires d'entreprises ou administrateurs d'école, les gens de divers milieux ont à prendre des décisions sur la manière de lutter contre les organismes nuisibles et se préoccupent de la façon dont sont réglementés les pesticides. Les consommateurs de l'ensemble de l'Amérique du Nord veulent être assurés de la salubrité de l'approvisionnement alimentaire. De la fabrication à l'élimination en passant par l'épandage, les pesticides ont une influence différente sur diverses populations et divers groupes d'âge tout au long de leur vie. Tous les intervenants ont un rôle plus important à jouer à mesure que les gouvernements de l'ALENA avancent dans l'application du travail d'harmonisation.

La mise en œuvre de la prochaine stratégie quinquennale pose des défis majeurs tant pour le gouvernement que pour l'industrie. Les gouvernements de l'ALENA doivent continuer à chercher des moyens novateurs de s'attaquer aux complexités du commerce des pesticides et des produits alimentaires tout en protégeant la santé humaine et l'environnement. Après plusieurs années de fonctionnement, le GTT doit trouver des moyens de déterminer plus clairement si ses activités répondent aux préoccupations et aux besoins des intervenants. L'industrie doit parallèlement mettre au point une approche plus large à l'égard de la conception et de la commercialisation de pesticides à l'échelle de l'Amérique du Nord afin de réduire les obstacles au commerce et de donner aux producteurs un accès égal à des produits plus sûrs. L'industrie doit continuer à participer résolument aux processus d'examen conjoint et de partage du travail de l'ALENA et à réclamer activement l'homologation de pesticides à risque réduit communs aux trois pays. Si les problèmes liés aux organismes nuisibles et aux cultures diffèrent d'un pays à l'autre, l'industrie doit réclamer la coordination de l'homologation et de l'établissement des LMR/seuils de tolérance pour les produits importés. Ces stratégies auront pour effet de maximiser les possibilités de partager le travail, de donner aux producteurs et à d'autres utilisateurs un accès égal aux nouveaux outils de lutte antiparasitaire et de permettre aux producteurs d'exporter des aliments conformes aux LMR/seuils de tolérance des trois pays. Le Conseil exécutif du GTT invite l'industrie à se fixer des points de

repère pour évaluer les progrès réalisés par rapport à la vision nord-américaine et à créer, de concert avec les gouvernements, des mécanismes de collaboration répondant à de grandes préoccupations régionales.

Les producteurs et les autres groupes intéressés doivent continuer à signaler des incohérences dans les processus d'homologation des pesticides et à fixer des priorités concernant l'harmonisation des LMR/seuils de tolérance et l'élaboration de données pertinentes, en particulier en ce qui a trait aux produits à usage limité. L'ensemble des intervenants doivent formuler des options propres à assurer la réduction des risques et le développement durable. Le GTT compte sur l'appui du public pour continuer à répondre aux exigences de l'ALENA dans une optique équilibrée.

Le GTT continue d'encourager ses partenaires à créer des organisations trinationales et à faire connaître les suggestions et les priorités d'importance pour l'Amérique du Nord dans son ensemble. Il est heureux d'accueillir au sein des groupes d'intervenants le Groupe de travail non agricole (GTNA), créé en 2002 expressément pour interagir avec lui, ainsi que le Groupe de travail de l'industrie (GTI) et le Réseau des producteurs de l'ALENA (RPA).

Le marché nord-américain des pesticides et la culture du partage du travail ne sauraient se passer d'une solide participation du public. Même si de plus en plus de groupes assistent à ses assemblées publiques régulières, le GTT aimerait élargir encore le dialogue afin d'inclure davantage de participants des milieux universitaires et des organisations non gouvernementales, notamment des groupes environnementaux, des groupes de défense de l'intérêt public et des citoyens intéressés, de même que différents secteurs de l'industrie réglementée qui aimeraient participer à un éventail de projets liés aux pesticides non agricoles.

## **SECTEURS DE TRAVAIL**

Étant donné que les objectifs énoncés plus haut touchent différents secteurs et qu'ils exigeront la coordination de personnes travaillant tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des gouvernements, leur réalisation nécessitera un effort concerté de la part des responsables de la réglementation, de l'industrie, des producteurs, du milieu universitaire, des scientifiques, des groupes de défense de l'intérêt public et des citoyens intéressés. Ces objectifs, simples en apparence, doivent être en phase avec la complexité de l'industrie des pesticides, avec les liens qu'elle entretient avec les producteurs, les autres utilisateurs et les responsables de la réglementation et avec les questions liées à la science, au risque et à la salubrité des aliments. Le GTT envisage de poursuivre son travail dans quatre secteurs dans le but de réaliser les buts et les objectifs définis dans l'Initiative nord-américaine :

- **Commerce**
- **Sécurité**
- **Durabilité**
- **Communication**

Tablant sur les réalisations des sous-comités actuels (sous-comités de l'examen conjoint, des résidus de pesticides dans les aliments, de la réduction des risques et du renforcement des capacités de réglementation) au cours des cinq dernières années, le GTT mènera diverses initiatives dans chacun des quatre secteurs. Les projets qui relèvent de ces secteurs sont décrits plus longuement dans le document d'accompagnement présentant le plan de travail du GTT de l'ALENA.

### **Secteur de travail 1 : Commerce**

Comme l'une des responsabilités clés du GTT est de faciliter le commerce tout en protégeant la santé humaine et l'environnement, ce secteur de travail joue un rôle primordial dans le succès de la stratégie quinquennale. Au fil des ans, le GTT s'est efforcé de prévenir et d'éliminer les sources de différends commerciaux en collaboration avec les intervenants. Du côté de la prévention, certains titulaires d'homologation ont tiré profit du programme d'examen conjoint du GTT pour obtenir des homologations de produits et des LMR comparables dans les trois pays. Le GTT a mené jusqu'à maintenant un total de 13 examens conjoints et cinq projets de partage du travail, facilitant ainsi l'accès à huit produits chimiques traditionnels, à sept produits chimiques à risque réduit, à trois biopesticides (deux microbiens et une phéromone) et à 40 préparations commerciales. Du côté de la résolution de problèmes, bon nombre de producteurs ont contribué à signaler des écarts dans les LMR ou l'absence de LMR et à attirer l'attention sur les pesticides qui ne sont pas homologués dans les trois pays. L'industrie et le GTT ont alors décidé d'unir leurs efforts pour supprimer certaines obstacles au commerce en établissant des LMR pour 12 combinaisons de cultures et d'organismes nuisibles.

Le GTT commencera à se concentrer sur les cultures qui comptent pour une part importante des échanges commerciaux entre les trois pays. Il compte collaborer avec les producteurs et l'industrie des pesticides afin de multiplier les demandes d'examen conjoint et de propositions de partage du travail pour l'homologation ou l'établissement de LMR là où l'absence d'accès à un outil de lutte antiparasitaire ou l'absence d'une LMR peuvent engendrer des inégalités et des problèmes commerciaux ou bloquer l'utilisation de nouveaux pesticides plus sûrs. Le GTT a acquis une expérience précieuse, par le passé, en travaillant avec les producteurs et l'industrie à répondre aux besoins essentiels de la lutte antiparasitaire, à prévenir les problèmes commerciaux et à promouvoir des pratiques de lutte antiparasitaire durable par le biais de projets portant sur certains produits particuliers comme le canola et la canneberge. Le GTT envisage de tabler sur ces premiers efforts

en lançant deux nouveaux projets liés à des cultures importantes dans le cadre de l'ALENA, soit les légumineuses et les tomates. Le GTT travaillera de concert avec l'industrie, les producteurs, les tenants de l'agriculture extensive et les défenseurs des intérêts des consommateurs à promouvoir des pratiques de lutte antiparasitaire durable qui permettront de stimuler le commerce de ces cultures, de mettre l'accent sur les pesticides à risque réduit, d'assurer la salubrité des aliments et de protéger l'environnement en Amérique du Nord.

**(a) Examen trilatéral :** Au cours des cinq dernières années, le programme d'examen conjoint s'est révélé essentiel à l'élaboration de procédures d'examen compatibles pour les pesticides traditionnels et les biopesticides de même qu'à l'échange de connaissances scientifiques et au partage du fardeau de la réglementation. Les examens conjoints peuvent accroître l'efficacité du processus d'homologation, faciliter l'homologation simultanée des produits dans les pays participants et améliorer l'accès à des outils de lutte antiparasitaire nouveaux ou améliorés. En plus des examens conjoints officiels, les pays de l'ALENA participent à des projets de partage du travail, c'est-à-dire qu'ils se partagent les examens et les évaluations des risques des pesticides qui n'ont pas été simultanément soumis à un examen et qui peuvent en être à des étapes différentes du processus dans chacun des pays. Cette collaboration permet de mieux comprendre les aspects scientifiques des pesticides et leur interaction dans l'environnement. Les titulaires d'homologation jouent un rôle important à cet égard en autorisant les gouvernements communiquer ces examens.

Au cours des cinq prochaines années, le Mexique continuera d'intensifier, autant que faire se peut, sa participation au partage du travail, notamment aux examens conjoints. Pour faciliter la participation du Mexique, le Canada et les États-Unis partageront des études de données avec des responsables de la réglementation et des scientifiques mexicains et s'efforceront de leur communiquer leurs connaissances en réglementation des pesticides et leur expertise. Les pays de l'ALENA continueront en outre à collaborer à des réévaluations et à des réhomologations. Il s'agit de projets de partage du travail qui vont des évaluations propres à une discipline aux examens conjoints relatifs à la réévaluation/réhomologation de produits chimiques en passant par l'élaboration de nouvelles méthodes d'évaluation.

**(b) Pesticides à usage limité :** Dans le cadre du projet de recherche interrégional numéro 4 du United States Department of Agriculture (projet IR-4), le Canada et les États-Unis ont travaillé ensemble au cours des cinq dernières années à la production coordonnée de données sur les résidus pour soutenir l'homologation de pesticides à usage limité. Le Canada est en train de mettre en œuvre un programme semblable à celui des États-Unis. De plus, le Canada et les États-Unis ont procédé conjointement à l'homologation de leur premier pesticide à usage limité, le fenhexamide, utilisé sur les framboises dans le cadre d'un projet pilote. Puisque les produits à usage limité sont toujours une priorité pour les producteurs, le GTT augmentera ses efforts dans ce domaine, faisant fond sur le succès obtenu dans ce projet pilote. Durant les cinq prochaines années, le GTT tentera de trouver

des moyens de faire en sorte que le Canada, le Mexique et les États-Unis participent davantage aux processus d'examen des produits à usage limité de chacun en s'efforçant notamment :

- d'améliorer les communications avec les producteurs ayant recours aux produits à usage limité;
- de partager des données sur l'homologation des produits à usage limité;
- de faciliter l'homologation des produits à usage limité grâce à un partage du travail plus systématique avec le Mexique et le Canada;
- de coordonner les programmes nationaux d'étude des produits à usage limité;
- de créer un programme d'examen conjoint des produits à usage limité.

**(c) Harmonisation des LMR/seuils de tolérance :** L'industrie et les producteurs de l'Amérique du Nord ont établi par le passé, et continuent de le faire, que l'établissement de LMR/seuils de tolérance harmonisés pour les trois pays signataires de l'ALENA constituait une priorité. Au départ, le GTT a adopté une approche de l'élimination des sources de différends commerciaux liées aux LMR qui a été énoncée dans le document *Procédures pour la définition et l'élimination des sources de différends commerciaux de l'ALENA relatifs aux pesticides* (1998). Cette approche initiale a certes permis d'éliminer un certain nombre de sources de différends commerciaux liées aux LMR, mais il est clair qu'elle ne permet pas de résoudre certains écarts importants à ce chapitre. Le GTT est résolu à cerner, de concert avec les utilisateurs, les écarts les plus importants entre les LMR, puis à y trouver, en collaboration avec l'industrie, les solutions les plus rentables et les plus durables. Les nouveaux projets sur les légumineuses et les tomates permettront aux trois gouvernements d'examiner cette nouvelle approche avec les utilisateurs et l'industrie. Les gouvernements s'efforceront aussi de trouver, en collaboration avec d'autres secteurs de produits intéressés, d'autres moyens de résoudre les écarts importants entre les LMR. L'harmonisation des LMR/seuils de tolérance permettra d'uniformiser et d'élargir la protection de la santé humaine dans l'ensemble de l'Amérique du Nord par la fixation de limites rigoureuses fondées sur la santé, appliquées dans l'ensemble de la région et favorables au libre-échange de produits alimentaires sains. Le GTT continuera d'harmoniser le plus possible les LMR au cours des examens conjoints.

Le Canada a proposé récemment d'éliminer sa LMR par défaut de 0,1 ppm. Cette proposition permettra au Canada d'harmoniser davantage son processus d'établissement des seuils de tolérance avec celui des États-Unis. Les pays d'Amérique du Nord sont résolus à travailler ensemble à la mise en œuvre de cette proposition afin de réduire au minimum les entraves au commerce.

**(d) Lignes directrices sur les seuils de tolérance pour les produits importés :** Le GTT a rédigé une proposition de lignes directrices expliquant aux titulaires d'homologation les processus et les données nécessaires pour établir des LMR/seuils de tolérance pour les produits importés dans les pays membres de l'ALENA. Le document tient compte des différences dans les exigences

réglementaires et les préoccupations en matière de sécurité de chaque pays. Le Canada, le Mexique et les États-Unis étudient actuellement les commentaires reçus au sujet de la proposition et diffuseront des lignes directrices finales en 2004.

**(e) Création d'une étiquette de l'ALENA :** Le GTT continuera à soutenir l'élaboration d'une étiquette de l'ALENA pour les pesticides dans les pays où cette mesure est jugée pertinente. S'assurer que les producteurs agricoles de toute l'Amérique du Nord puissent avoir accès à des outils abordables de lutte antiparasitaire permet d'accroître la salubrité des aliments, de rendre le marché alimentaire nord-américain plus concurrentiel et d'améliorer le traitement réglementaire de la circulation des pesticides. Il ne saurait y avoir de progrès dans ce secteur sans l'accord et la participation active des titulaires d'homologation à la mise en œuvre d'une étiquette de l'ALENA dans le cadre des activités d'examen conjoint et de partage du travail.

Pour instaurer une étiquette de l'ALENA, il faudrait uniformiser un certain nombre de secteurs, notamment les mises en garde, les symboles et mots-indicateurs, les exigences en matière de vêtements de protection, les lignes directrices sur la gestion de la résistance aux insectes et les doses d'application. Le Globally Harmonized System of Chemical Hazard Classification and Labelling (GHS) présente une approche internationale de l'uniformisation des éléments clés de l'étiquette. Sous l'égide du GTT, les pays membres de l'ALENA sont résolus à assurer l'application coordonnée du GHS en matière de pesticides.

Le Groupe de travail non agricole s'intéresse à la création d'une étiquette de l'ALENA pour les produits de consommation non agricoles/antimicrobiens, comme les produits de nettoyage, afin de réduire au minimum le nombre d'obstacles au commerce. Le GTT intégrera ce secteur de travail à ses activités liées à l'étiquette de l'ALENA. Il ne saurait y avoir de progrès dans ce secteur sans l'accord et la participation active des titulaires d'homologation à la mise en œuvre d'une étiquette de l'ALENA dans le cadre des activités d'examen conjoint et de partage du travail.

## **Secteur de travail 2 : Sécurité**

Le GTT a mené diverses activités pour protéger les groupes particulièrement vulnérables, par exemple les enfants et les travailleurs agricoles, contre les risques pour la santé liés aux pesticides. Les activités vont de la diffusion d'information à la formation pratique. La protection du bien-être de la population et des travailleurs nord-américains contribue à égaliser les chances dans les trois pays. S'appuyant sur des activités récentes, le GTT envisagera aussi de promouvoir la prévention et la saine gestion des déchets de pesticides, notamment les contenants et les dépôts de résidus abandonnés.

**(a) Santé des enfants :** Soucieux de faire en sorte que le Canada, le Mexique et les États-Unis coordonnent efficacement leurs activités visant à protéger les enfants contre les risques potentiels des pesticides et autres produits chimiques toxiques, le GTT travaillera en étroite collaboration avec la Commission nord-américaine de coopération environnementale (CNACE), afin de partager des renseignements sur les principes de base et les méthodes d'évaluation des risques pour la santé des enfants. L'objectif est d'assurer une compréhension commune des termes et concepts au sein des trois pays et dans les secteurs de l'environnement et de la santé, de manière que les données relatives à l'épidémiologie, aux expositions et aux autres secteurs pertinents soient prises en considération dans l'évaluation des pesticides. Ces mesures permettront de mieux protéger la santé des enfants dans l'ensemble du continent. L'Atelier sur l'évaluation des risques et la salubrité de l'environnement des enfants, tenu à Oaxaca, au Mexique, du 19 au 21 février 2003, fait partie des premières activités de ce secteur.

**(b) Protection des travailleurs agricoles :** Le Mexique et les États-Unis travaillent à élaborer un cadre complémentaire pour protéger les travailleurs agricoles et l'environnement contre les risques potentiels des pesticides. Le Canada et les États-Unis ont déjà élaboré des programmes qui traitent de ce sujet. En se fondant sur l'infrastructure locale et nationale existante, le Mexique a lancé, en 2002, un programme pilote national de formation sur la sécurité des pesticides qui profitera à l'ensemble de la main-d'œuvre agricole nord-américaine. Au cours des cinq prochaines années, le GTT tentera, en s'appuyant sur le succès du programme de formation des formateurs, de bâtir un programme intégré de sécurité pour les travailleurs exposés aux pesticides. Le programme, qui serait comparable dans toute l'Amérique du Nord, répondrait aux préoccupations en matière de santé et de sécurité au travail de l'ensemble des travailleurs agricoles (ouvriers agricoles, manipulateurs de pesticides, épandeurs de pesticides et autres travailleurs présents dans les champs traités). Ce programme étudiera également les risques potentiels pour les familles des travailleurs.

Le GTT tentera également d'adapter ces programmes de formation aux besoins des épandeurs travaillant en milieu urbain. Les trois gouvernements travailleront à établir des échanges d'information sur les programmes destinés à ce groupe.

### **Secteur de travail 3 : Durabilité**

Les producteurs nord-américains disposeront d'une vaste gamme d'outils sûrs et efficaces de lutte antiparasitaire et seront ainsi mieux en mesure de combattre les organismes nuisibles et de protéger l'approvisionnement alimentaire du continent. La promotion d'un meilleur accès à ces outils, notamment à des produits à risque réduit, est un aspect important du travail du GTT. L'accessibilité de ces outils partout en Amérique du Nord facilite le commerce des aliments.

**(a) Stratégies de lutte intégrée :** La lutte intégrée (LI) est une approche durable du contrôle des organismes nuisibles qui combine différentes stratégies (prévention, surveillance, suppression) en vue de réduire au minimum les coûts financiers et les risques pour la santé et l'environnement. La coordination de certaines activités de LI dans l'ensemble de l'Amérique du Nord permettra d'assurer l'accessibilité des outils de protection des cultures tout en favorisant la libre circulation des denrées. Dans les prochaines années, le GTT cernerá les besoins communs essentiels en matière de LI et concevra des stratégies pour y répondre. Les trois pays travailleront ensemble à mettre en œuvre des stratégies de LI qui tireront profit des ressources et des technologies disponibles dans chaque pays, y compris les produits à risque réduit et les biopesticides.

Fort du succès de la LI menée dans le cadre du projet du canola, le GTT élaborera des stratégies de LI pour d'autres cultures qui occupent une place importante dans le commerce nord-américain. Ces stratégies viseront parallèlement à poursuivre l'harmonisation des écarts liés aux LMR/seuils de tolérance et à promouvoir l'égalité d'accès à des outils et à des stratégies de lutte antiparasitaire à risque réduit. La participation des producteurs est essentielle au succès de ces stratégies.

**(b) Produits à risque réduit :** Le GTT de l'ALENA continuera de donner la priorité à l'homologation des produits de lutte antiparasitaire à risque réduit, dont les pesticides non agricoles et les biopesticides. Les nouvelles mesures législatives sur les pesticides adoptées récemment par le Canada viennent renforcer le fondement législatif de la réduction des risques liés aux pesticides et soutenir la lutte antiparasitaire durable au pays. Elles ont, en particulier, pour effet de rendre obligatoire une pratique qui a cours actuellement, soit l'accélération de l'examen des demandes d'homologation de produits à risque réduit. De plus, le Mexique s'est dit intéressé à mieux comprendre le processus d'homologation des biopesticides des États-Unis/Canada, et les États-Unis ont donné des séances de formation et de la documentation à cet égard. La participation du Mexique au processus d'examen conjoint et au partage du travail, particulièrement en ce qui a trait aux biopesticides et aux produits à risque réduit, permettra d'améliorer le caractère durable de la lutte antiparasitaire dans toute l'Amérique du Nord.

#### **Secteur de travail 4 : Communication**

Une bonne communication entre gouvernements et intervenants permettra d'adopter de bonnes politiques gouvernementales et d'assurer le succès de la stratégie quinquennale. Le GTT a établi des mécanismes pour solliciter la participation du public, mais il fera néanmoins un effort plus concerté pour élargir le dialogue en s'adressant à des secteurs de la société qui ne sont pas bien représentés à l'intérieur de ses réseaux actuels. Dans les années à venir, le GTT établira des mesures du succès obtenu afin d'intensifier l'obligation de rendre des comptes et de mieux répondre aux préoccupations et aux besoins particuliers de l'ensemble de ses intervenants nord-américains.

**(a) Participation du public :** Depuis sa création, le GTT a pu compter sur la participation active d'une vaste gamme d'intervenants à ses processus décisionnels. Pour que l'Initiative nord-américaine puisse répondre aux besoins de tous les intervenants, notamment d'un public bien informé, il faut que les politiques régissant la réglementation des pesticides et le commerce des denrées alimentaires tiennent compte d'un large éventail de points de vue. Les gouvernements de l'ALENA ont à cœur d'assurer la transparence des processus décisionnels du GTT et de favoriser clairement la participation du public.

L'information est également essentielle à la protection de la santé publique. Les consommateurs doivent comprendre les avantages et les risques liés à l'utilisation d'un pesticide, savoir comment réduire ces risques au minimum et connaître les solutions de remplacement disponibles si l'on veut qu'ils puissent faire des choix éclairés dans ce domaine. Le GTT se chargera d'informer et de sensibiliser les consommateurs afin d'élargir le champ des connaissances sur les pesticides.

Voici certains des domaines de collaboration en cours au GTT :

- Mode d'homologation des pesticides à usage limité;
- Rôle des cartes de zone ALENA dans la réduction du nombre d'essais au champ sur les résidus exigés pour l'homologation;
- Limites maximales de résidus (LMR) dans le cadre de l'ALENA;
- Rôle du GTT de l'ALENA à l'égard des pesticides et de l'écohygiène des enfants;
- Réduction des résidus en Amérique du Nord;
- Examens conjoints des pesticides chimiques et des biopesticides.

Le GTT continuera de trouver des moyens d'accroître la transparence, de produire et de partager des renseignements pertinents et d'obtenir la participation du public.

**(b) Pesticides non agricoles :** Même si le GTT a mis de l'avant divers projets non agricoles (p. ex. harmonisation de l'évaluation des pesticides antimicrobiens, examen coordonné des agents industriels de préservation du bois) au cours des dernières années, la majeure partie du travail accompli a porté sur les questions entourant l'usage de pesticides agricoles. Des représentants de l'industrie des pesticides non agricoles ont exprimé le souhait que le GTT se penche sur certaines questions liées aux pesticides antimicrobiens et à d'autres pesticides non agricoles. En réponse, le Canada, le Mexique et les États-Unis ont décidé de lancer, en étroite collaboration avec le Groupe de travail non agricole, des projets sur les questions prioritaires. L'examen conjoint pilote d'un agent antimicrobien de préservation du bois est du nombre.

**(c) Évaluation des succès :** Le GTT compte trouver des moyens pratiques et significatifs de mesurer et de faire connaître ses succès. Ces mesures pourraient inclure le suivi des homologations conjointes de pesticides et des LMR/seuils de tolérance harmonisés, la régionalisation des pratiques de lutte antiparasitaire durable, l'évaluation des infractions et des détentions aux frontières et la surveillance des empoisonnements par les pesticides et des niveaux de charge corporelle. L'évaluation des résultats constituera l'un des thèmes principaux du travail du GTT au cours des cinq années à venir. Le groupe invite les intervenants à lui faire des suggestions pratiques à ce sujet.

## CONCLUSION

Au moment de définir ses objectifs pour les cinq prochaines années, le GTT reconnaît que les solutions aux problèmes sociétaux et environnementaux sont complexes et nécessitent la participation de tous les intéressés. Au cours de cette période, le GTT souhaite en arriver à un plein partage du travail et à la création d'un marché des pesticides à l'échelle de l'Amérique du Nord. Il y aura constamment des défis, car l'Initiative nord-américaine devra s'adapter à l'évolution de la situation et rivaliser avec des projets nationaux pour obtenir des ressources. En s'attaquant aux obstacles au commerce et à l'ouverture des marchés, le GTT a favorisé la croissance économique tout en protégeant la santé humaine et l'environnement en Amérique du Nord. Le GTT a stimulé l'adoption de pesticides plus sûrs et plus durables. Si l'on en juge par les progrès réalisés jusqu'ici, le GTT et ses intervenants ont de bonnes chances de développer un marché nord-américain des pesticides. Nous serons heureux d'unir nos efforts à ceux de nos intervenants pour faire rapidement de ce projet une réalité.